# ANNEXE IV

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DISPENSES DES EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION (EPEF), DES EXIGENCES PRÉALABLES À LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE (EPMSP) ET/OU DES MODALITÉS D'ÉPREUVES CERTIFICATIVES, AINSI QUE DES ALLÈGEMENTS ET/OU CORRESPONDANCES DE BLOCS DE COMPÉTENCES (BC) AVEC LE BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DE LA FORME »

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée des EPEF, des EPMSP et/ou des modalités d'épreuves certificatives, et/ou obtient les allégements et/ou les BC correspondants du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques et sportives de la forme », suivantes :

| | EPEF visées à l'article 5 | EPMSP visées à l'article 6 | BC 3 |
|---|---|---|---|
| Sportif de haut niveau en haltérophilie inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport. | TEP (*) uniquement | | Prérequis accès à l'épreuve 1 |
| Sportif de haut niveau en force athlétique inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport. | TEP (*) uniquement | | Prérequis accès à l'épreuve 1 |
| TEP (*) du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » option « cours collectifs » - RNCP37106 | TEP (*) Epreuve 1 et 3 uniquement | | |
| TEP (*) du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » option « haltérophilie musculation » - RNCP37106 | TEP (*) Epreuve 1 et 2 uniquement | | |
| UC (*) 1 et 2 du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » - RNCP37106 | X | | |
| UC (*) 3 ou 4A du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » option « cours collectifs » - RNCP37106 | X | X | Allégement (**) |
| UC (*) 3 ou 4B du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » option « haltérophilie musculation » - RNCP37106 | X | X | Allégement (**) |
| UC (*) 3 et 4A du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » option « cours collectifs » - RNCP37106 | X | X | *a* de l'épreuve 1 production d'un cycle de séances visant l'une des finalités du domaine d'activités A Prérequis d'accès à l'épreuve 2 Epreuve 2 Allégement (**) |
| UC (*) 3 et 4B du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » option « haltérophilie musculation » - RNCP37106 | X | X | Prérequis d'accès à l'épreuve 1 *b* de l'épreuve 1 production d'un cycle de séances visant l'une des finalités du domaine d'activités B Allégement (**) |
| UC (*) 3 et 4A et 4B du BPJEPS (*) spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » - RNCP37106 | X | X | X |
| CQP animateur de loisir sportif option « activités gymniques d'entretien et d'expression » - RNCP38820 | Epreuve 3 des TEP (*) | | |
| CQP instructeur fitness option « cours collectifs » – RNCP36458 | Epreuve 3 des TEP (*) | X sous réserve de justifier de deux années d'expérience d'encadrement sportif en activités physiques et sportives de la forme au cours des cinq dernières années | |
| CQP instructeur fitness option « musculation et personal training » – RNCP36458 | Epreuve 2 des TEP (*) | X sous réserve de justifier de deux années d'expérience d'encadrement sportif en activités physiques et spor- | |

| | EPEF visées à l'article 5 | EPMSP visées à l'article 6 | BC 3 |
|---|---|---|---|
| | | tives de la forme au cours des cinq dernières années | |
| Brevet fédéral 1 initiateur délivré par la FFHM(*) | TEP (*) Epreuve 1 et 2 uniquement | X sous réserve de justifier de deux années d'expérience d'encadrement sportif en activités physiques et sportives de la forme au cours des cinq dernières années | Test *a* du prérequis d'accès à l'épreuve certificative 1 |
| Brevet fédéral 2 moniteur ou « coach haltéro » ou « coach musculation fonctionnelle » délivré par la FFHM* | TEP (*) Epreuve 1 et 2 uniquement | X sous réserve de justifier de deux années d'expérience d'encadrement sportif en activités physiques et sportives de la forme au cours des cinq dernières années | Test *a* du prérequis d'accès à l'épreuve certificative 1 |
| Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFHM(*) | TEP (*) Epreuve 1 et 2 uniquement | X sous réserve de justifier de deux années d'expérience d'encadrement sportif en activités physiques et sportives de la forme au cours des cinq dernières années | Test *a* du prérequis d'accès à l'épreuve certificative 1 |
| Brevet fédéral 1 initiateur délivré par la FFForce(*) | TEP (*) Epreuve 1 et 2 uniquement | X sous réserve de justifier de deux années d'expérience d'encadrement sportif en activités physiques et sportives de la forme au cours des cinq dernières années | Test *b* du prérequis d'accès à l'épreuve certificative 1 |
| Brevet fédéral 2 moniteur délivré par la FFForce(*) | TEP (*) Epreuve 1 et 2 uniquement | X sous réserve de justifier de deux années d'expérience d'encadrement sportif en activités physiques et sportives de la forme au cours des cinq dernières années | Test *b* du prérequis d'accès à l'épreuve certificative 1 |
| Brevet fédéral 3 entraineur délivré par la FFForce (*) | TEP (*) Epreuve 1 et 2 uniquement | X sous réserve de justifier de deux années d'expérience d'encadrement sportif en activités physiques et sportives de la forme au cours des cinq dernières années | Test *b* du prérequis d'accès à l'épreuve certificative 1 |
| Brevet fédéral animateur « BFA » activités de la forme délivré par l'UFOLEP (*) | TEP (*) Epreuve 3 uniquement | | |
| Brevet fédéral animateur délivré par la FSCF (*) | TEP (*) Epreuve 3 uniquement | | |

(*) UC : unité capitalisable.
TEP : test d'exigences préalables.
BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport.
FFHM : Fédération française d'haltérophilie, musculation.
FFForce : Fédération française de force.
UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique.
FSCF : Fédération sportive et culturelle de France.
(**) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présagent pas des allégements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.

*Nota.* – Les dispenses et modalités d'épreuves certificatives ainsi que les allégements et/ou correspondances avec les blocs de compétences 1 et 2 communs à l'ensemble des mentions du BPJEPS sont précisés dans un arrêté spécifique.